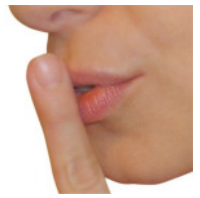


Charte du respect de la Confidentialité, de la Dignité et de l'Intimité du patient



L'ensemble des personnels et professionnels de santé intervenant dans les Centres de Dialyse ADIVA s'engage à respecter les termes de cette Charte dont l'un des objectifs est de répondre à l'article 9 de la Charte de la personne hospitalisée :

« Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent ».

↪ *En règle générale*

- Veiller, en toutes circonstances, au respect de l'intimité du patient
- Respecter la dignité du patient, en particulier dans le dialogue soignant-soigné (pas de tutoiement pas de familiarité, ni d'infantilisation)
- Transporter les dossiers des patients dans le respect des règles de confidentialité établies
- Respecter, dans la mesure du possible, les cultures, croyances et pratiques religieuses du patient
- Ne pas prononcer le nom d'un patient devant un autre patient ou dans les locaux publics du Centre
- Ne pas communiquer le motif d'hospitalisation, ni d'information sur l'état de santé d'un patient à des personnes non habilitées
- Eliminer les documents nominatifs concernant les patients selon les règles établies
- Respecter la volonté du patient en cas de demande de non divulgation de présence
- Respecter la procédure interne pour toute demande d'accès aux informations d'un dossier patient

↪ *A l'accueil et secrétariats médicaux*

- Accueillir individuellement les patients entrants en prenant en compte leur état émotionnel dans un délai de prise en charge adapté
- Dispenser discrètement les informations nécessaires aux patients et visiteurs
- Ne pas exposer de documents nominatifs sur le bureau de l'accueil à la vue du public

↪ *En salle de dialyse et tout au long de la prise en charge*

- Ne pas entrer dans la salle de Dialyse sans s'être présenté auprès de l'Infirmier Référent et/ou l'infirmier en charge du patient
- En salle de dialyse :
 - interpeller le patient discrètement,
 - établir le recueil de données du patient en faisant preuve de discrétion,
 - lors de soins dispensés à un patient mettre en place le matériel adapté afin de préserver son intimité
- Ne pas pratiquer de soins ni de visites dans les couloirs
- Recevoir les familles dans un local approprié et non dans un endroit public
- Dans les couloirs, en l'absence des personnels utilisateurs, réduire la fenêtre du Dossier Informatisé du Patient ou de tout autre logiciel contenant des données médicales et/ou personnelles relatives au patient
- Respecter le secret professionnel concernant le dossier patient et les informations médicales qui y sont contenues (aucune information n'est transmise par téléphone)